



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 55 de la liste préliminaire*

Questions relatives à l'information

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à l'Assemblée générale une lettre de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture datée du 26 janvier 2012 (voir annexe) et la résolution jointe, par laquelle la Conférence générale a proclamé le 13 février Journée mondiale de la radio.

* A/67/50.



Annexe

Lettre datée du 26 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

J'ai le plaisir de vous informer qu'à sa trente-sixième session, la Conférence générale de l'UNESCO a proclamé le 13 février de chaque année Journée mondiale de la radio. Proposée par le Royaume d'Espagne, l'idée de cette journée a d'abord été soumise au Conseil exécutif de l'UNESCO, à sa cent quatre-vingt-huitième session, puis celui-ci l'a recommandée à la Conférence générale pour approbation. La date du 13 février a été choisie pour marquer le jour anniversaire de la création de la radio des Nations Unies en 1946.

Cette journée mondiale vise à sensibiliser le grand public et les médias à l'importance de la radio, à améliorer la coopération internationale entre les radiodiffuseurs et à inciter les décideurs à favoriser et à assurer l'accès à l'information par l'intermédiaire de la radio (notamment sur les ondes des radios locales), afin de contribuer au développement durable.

Dans sa décision, la Conférence générale engage les États Membres à mettre sur pied des activités marquant cette journée, de concert avec leurs partenaires (associations et organisations nationales, régionales et internationales de radiodiffusion, organisations non gouvernementales, médias et grand public).

Au paragraphe 5 de la résolution proclamant la Journée mondiale de la radio, la Conférence générale a demandé que sa décision (résolution 63, voir pièce jointe) soit soumise pour approbation à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2012, à sa soixante-septième session.

Je vous serais obligée de bien vouloir la lui soumettre.

(Signé) Irina **Bokova**

Pièce jointe

Résolution adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Proclamation d'une Journée mondiale de la radio

La Conférence générale,

Ayant examiné le document 36 C/63 et la décision 187 EX/13,

Accueillant avec satisfaction les résultats de l'étude de faisabilité présentée par la Directrice générale concernant la proclamation d'une journée mondiale de la radio,

Reconnaissant la contribution apportée par les éminents scientifiques qui ont jeté les bases techniques de la transmission longue distance par ondes radio de messages sonores,

Consciente que la célébration d'une journée mondiale de la radio sensibilisera plus largement le public et les médias à l'importance de la radio et favorisera la constitution de réseaux et la coopération internationale entre les diffuseurs,

Convaincue que cette manifestation encouragera les décideurs et ceux qui travaillent dans le domaine de la radiodiffusion sous toutes ses formes à créer et à fournir un accès à l'information par le biais de la radio, y compris des radios communautaires, et à diversifier le contenu des programmes afin que tous puissent bénéficier de ses avantages,

1. *Proclame* la Journée mondiale de la radio, qui sera célébrée le 13 février, jour de la création de la Radio des Nations Unies par l'ONU en 1946;
2. *Engage* les États membres de l'UNESCO à célébrer cette journée en menant des activités aux plans local et national, avec la participation des commissions nationales, d'organisations non gouvernementales, du grand public et de différentes institutions (écoles, universités, municipalités, villes, diffuseurs, presse, associations et unions professionnelles, musées, organisations culturelles, etc.);
3. *Invite* les organisations et unions de radio nationales, régionales et internationales, ainsi que les médias dans leur ensemble, à assurer le succès de la célébration de la Journée mondiale de la radio en la consacrant, selon qu'il conviendra, à des activités éducatives, culturelles et de sensibilisation;
4. *Invite* la Directrice générale à encourager et à soutenir toutes les initiatives qui seront prises à cet égard aux niveaux national, régional et international;
5. *Demande* à la Directrice générale de porter la présente résolution à l'attention du Secrétaire général des Nations Unies afin que la Journée mondiale de la radio puisse être entérinée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-septième session (septembre 2012).